

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de Peyrefitte sur l'Hers, du 23 janvier 2020 au 21 février 2020 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs.

Monsieur Claude CRIADO, major de gendarmerie retraité, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Montpellier.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Peyrefitte sur l'Hers, pendant la durée de l'enquête, du 23 janvier 2020 au 21 février 2020 inclus :

les mardis de 9 heures à 12 heures  
les jeudis de 9 heures à 12 heures

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contrepropositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Peyrefitte sur l'Hers 1 place Saint Martin 11420 Peyrefitte sur l'Hers.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Peyrefitte sur l'Hers dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois à l'adresse suivante : [www.cccla.fr](http://www.cccla.fr)

Les observations, propositions et contrepropositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [commune-peyrefitte-hers@orange.fr](mailto:commune-peyrefitte-hers@orange.fr). Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Peyrefitte sur l'Hers pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

le jeudi 23 janvier 2020 de 14 heures à 17 heures,  
le jeudi 06 février 2020 de 14 heures à 17 heures,  
le vendredi 21 février 2020 de 14 heures à 17 heures

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Peyrefitte sur l'Hers et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet [www.cccla.fr](http://www.cccla.fr)

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie de Peyrefitte sur l'Hers.

le maire  
Hubert NAUDINAT